REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR **UN DEBIT TEMPORAIRE**

MAIRIE D'ARCHIGNY **COMMUNE D'ARCHIGNY** 86210 **ARCHIGNY**

				Monsieur	Le Maire,			
Je soussigné(e) (1) :		₩ M.	Г	Mme				
Nom:		ROGUET	Γ					
Prénoms :		Nicolas						
Profession ou qualité :		Présiden	t					
Adresse :		38 rue Roger Furgé						
		86210	Arc	higny				
Association:		APE						
N° agrément DDJS pour les associations sportives :								
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)								
	▽ caté	gorie 3		r catégorie	4 (3)			
Lieu:	Salle des	fêtes						
Du:	18/10/20	24	à 18	heure(s)00		Au: 19/10/2024	à 01	heure(s) 00
et Du :			à	heure(s)		Au :	à	heure(s)
A l'occasion de (4) : Boom d'Halloween								
Fait à : ARCHIGNY					Le:	07/10/2024		
						Signa	Signature,	

ARRETE DU MAIRE N° 152

Le Maire de Archigny

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête: M. ROGUET Nicolas

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du: 18/10/2024 à 18 heure(s) 00 au: 19/10/2024

heure(s) 00 à 01

du:

à .. heure(s) .. au :

heure(s) .. à ..

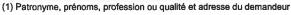
à (5): Salle des fêtes

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le: 07/10/2024

Le Maire



(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc... (5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

r à la gendarmerie r à la préfecture r à la mairie Exemplaire destiné pau demandeur